

## COMMUNE DE AUMALE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE L'EAU

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le compte administratif 2020 a été voté le 18 février 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du budget annexe de l'eau.

Pour le service de l'eau, les recettes de fonctionnement correspondent au reversement de la redevance sur les factures d'eau.

Les recettes de fonctionnement de 2020 ont représentées 98 338.24 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dotations aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement de 2020 ont représentées 18 705.86 euros

##### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses                                   | Montant   | Recettes                                    | Montant   |
|--|-----------|---|-----------|
| Dépenses générales                         | 9 249.17  | Recettes des services                       | 69 926.83 |
| Autres dépenses de gestion courante        | 239.94    | Excédent reporté                            | 27 832.41 |
| Total dépenses réelles                     | 9 489.11  | Total recettes réelles                      | 97 759.24 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 9 216.75  | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 579.00    |
| Total général                              | 18 705.86 | Total général                               | 98 338.24 |

#### II. La section d'investissement

##### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen

ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de l'eau regroupe :

- en dépenses. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements
- en recettes : excédent d'investissement reporté et dotations aux amortissements

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses                         | Montant  | Recettes                         | Montant    |
|----------------------------------|----------|----------------------------------|------------|
|                                  |          |                                  |            |
| Travaux et études                | 1 085.40 | Excédent reporté                 | 183 493.66 |
|                                  |          | Subventions                      | 4337.00    |
| Ecritures d'ordre entre sections | 579      | Ecritures d'ordre entre sections | 9 216.75   |
| Total général                    | 1 664.40 | Total général                    | 197 047.41 |

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- *Ci-joint tableau représentation graphique du budget principal*

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à AUMALE, le 18 février 2021

Virginie LUCOT AVRIL

Vice-Présidente du Département-Maire



**- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -**

|            | Fonctionnement |           | Investissement |            |
|------------|----------------|-----------|----------------|------------|
|            | Dépenses       | Recettes  | Dépenses       | Recettes   |
| EAU AUMALE | 18 705,86      | 98 338,24 | 1 664,40       | 197 047,41 |
| Total      | 18 705,86      | 98 338,24 | 1 664,40       | 197 047,41 |

- Représentation graphique du budget principal -

Dépenses

|  |
|--|
| Charges à caractère général : 9 249,17 € |
| Autre : 9 456,69 €                       |

Recettes

|                                    |
|------------------------------------|
| Produit des services : 69 926,83 € |
| Excédent antérieur : 27 832,41 €   |

Dépenses

|                    |
|--------------------|
| Autre : 1 554,01 € |
|--------------------|

Recettes

|                                   |
|-----------------------------------|
| Excédent antérieur : 183 493,66 € |
| Autre : 13 553,75 €               |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT